



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE ET  
MAINTENANCE DES LOGICIELS METIERS DES  
BIBLIOTHEQUES (CARTHAME SEZHAME)**

**DÉCISION N° AU-19-017  
EN DATE DU 09 JANVIER 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-3 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance des logiciels métiers des bibliothèques (CARTHAME SEZHAME) ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société DECALOG de signer un contrat de maintenance et d'assistance des logiciels métiers des bibliothèques (CARTHAME SEZHAME) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société DECALOG – 1244 rue Henri Dunant 07500 Guilherand Granges représentée par son Président Monsieur Jean Philippe POMMEL, un contrat de maintenance et d'assistance des logiciels métiers des bibliothèques (CARTHAME SEZHAME) ;

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 9 448,65 euros HT (neuf mille quatre cent quarante huit euros et soixante cinq centimes) pour la partie forfaitaire et à 5000 euros HT (cinq mille euros) pour la partie à bons de commande.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

**Signé**

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190109-Imc1H5944H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/01/2019 Date de Publication : 09/01/2019
---